

DURÉE

10,00000 jours (soit 70 heures)

PRIX

2 100 € par participant

Soit 2 520 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intervenant sur les bâtiments en phase construction ou entretien ou gestion, toute personne de formation juridique ou non souhaitant réaliser ou suivre des expertises, gestionnaire de sinistres, agent d'assurances, candidat Expert d'assurances, responsable contentieux d'une entreprise de bâtiment, avocat non spécialisé, artisan et chef d'entreprise du bâtiment

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Analyser des demandes d'expertises en bâtiments
- Identifier des cadres et des objectifs d'expertises
- Structurer des déroulements de missions d'expertises
- Préparer et organiser des missions d'expertises en bâtiments
- Sélectionner des outils de mesure, d'évaluation et d'analyse
- Conduire des missions d'expertises en bâtiments
- Respecter strictement les règles déontologiques la neutralité et le principe de contradiction
- Collecter et sélectionner des données, analyser des résultats de contrôles et d'investigations
- Réaliser l'ensemble des tests, des prélèvements et/ou des mesures nécessaires
- Examiner et interpréter des résultats
- Rédiger des pré-rapports et des rapports d'expertises en bâtiments
- Présenter des conclusions, des recommandations ou des injonctions
- Identifier des possibilités d'arbitrages
- Intervenir en cas de conflit entre différentes parties
- Préconiser des arbitrages et justifier des préconisations
- Développer une activité d'expert en bâtiment
- Manager des ressources, manager des projets en lien avec des expertises
- Gérer une activité d'expert en bâtiment

**PROGRAMME**

- Les fondamentaux en droit de l'immobilier utiles à l'expert
- Les fondamentaux en droit de l'urbanisme utiles à l'expert
- Les fondamentaux en droit de la construction utiles à l'expert
- Réception de travaux
- Assurances en construction et habitat
- Pathologie de la construction
- Les expertises d'assurance en bâtiment
- Les modes d'expertise amiable en bâtiment
- Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure
- L'expertise de justice civile en bâtiment
- Chronologie et processus des opérations d'expertise
- Réunion d'expertise
- Chiffrages en expertise
- Rédaction d'un rapport d'expertise
- Passage évaluation et mise en situation professionnelles

En fin de parcours de formation, vous bénéficiez d'un soutien avec un formateur en visioconférence de 6 heures sur 3 thématiques au choix. Les visioconférences ont lieu de 11h30 à 12h30 et de 16h45 à 17h45 selon un calendrier défini.



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**
Formation également dispensée **en salle (Présentiel)** ou **en mixte (E-learning et visioconférences avec un formateur)**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.